

Questions financières et budgétaires État des contributions annuelles

Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à prendre note :

- i) de l'état des contributions annuelles ;
- ii) des mesures énumérées aux paragraphes 14 et 15 sur l'approche de groupe pour confirmer les arriérés de contributions dans le cadre du processus de vérification ;
- iii) des mesures énumérées aux paragraphes 17,19, 20 et 21 en vue de continuer d'encourager le versement des contributions annuelles ;
- iv) des changements dans les contributions annuelles à recevoir et dans les provisions annuelles pour les contributions à recevoir ; et
- v) de l'état actuel des contributions volontaires de la région Afrique.

Contexte

1. L'Article 6.6 de la Convention stipule :

« Chaque Partie contractante contribue à ce budget selon un barème des contributions adopté à l'unanimité des Parties contractantes présentes et votantes à une session ordinaire de la Conférence des Parties contractantes. »

2. Les contributions annuelles (obligatoires) des Parties contractantes servent à financer le budget administratif de la Convention. Chaque année, le Secrétariat facture les contributions annuelles aux Parties. La facturation en francs suisses (CHF) est basée sur le budget administratif approuvé et le barème des quotes-parts établi par les Nations Unies, ajusté au prorata des États qui sont Parties à la Convention au début de l'année.
3. Dans les paragraphes 17 et 18 de la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*, la Conférence des Parties contractantes :

« 17. EXHORTE les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions à redoubler d'effort pour les régler le plus rapidement possible afin de renforcer la viabilité financière de la Convention grâce aux contributions de toutes les Parties ; » et

« 18. CHARGE le Secrétariat de contacter les Parties contractantes ayant des arriérés de contributions de plus de trois ans pour les aider à définir les solutions appropriées qui leur permettront de rectifier la situation et de solliciter un plan de paiement des contributions et rendre compte à chaque réunion du Comité permanent et session de la Conférence des Parties contractantes sur les mesures prises à cet égard et les résultats obtenus ; et DÉCIDE que le Comité permanent continuera d'étudier les mesures appropriées concernant les Parties n'ayant pas réglé leurs arriérés de contributions ni soumis de plan de paiement à cet effet. »

État des contributions annuelles au 31 décembre 2020

4. Le tableau de l'annexe 1 du présent document présente, pour chaque Partie contractante, figurant dans l'ordre alphabétique, l'état des contributions au 1^{er} janvier 2020, tous les versements reçus en 2020 et l'état des contributions au 31 décembre 2020.
5. Selon le tableau de l'annexe 1, au 31 décembre 2020, 600 000 CHF de contributions dues pour 2020 n'avaient pas été reçues, ce qui correspond à 12,4 % des 4 845 000 CHF de contributions attendues en 2020. Le total dû pour les années antérieures à 2020 s'élevait à 1 074 000 CHF (soit une augmentation de 14,3 % par rapport à 2019). Par conséquent, le total des contributions dues mais non reçues à cette date s'élevait à 1 674 000 CHF, ce qui représente une baisse de 1 536 000 CHF par rapport à 2019, soit une diminution de 48%. Cette baisse provient du règlement tardif d'une partie des contributions obligatoires versées en 2019. Toutefois, le Secrétariat a remarqué que si le règlement tardif des Parties contractantes aux contributions les plus importantes n'avait pas été pris en compte, le montant reçu pour 2020 aurait été légèrement en hausse par rapport à 2019.
6. Au 31 décembre 2020, tout ou partie des contributions pour 2020 de 86 Parties contractantes (contre 102 à la fin de 2019) n'avaient pas été reçues.
7. Au 28 février 2021, 12 de ces 86 Parties contractantes avaient versé leurs contributions pour 2020 et les années précédentes, pour un total de 187 000 CHF (contre 20 Parties contractantes et 1 400 000 CHF pour la même période en 2020).
8. Au 28 février 2021, 21 Parties contractantes avaient versé des contributions ou des contributions partielles pour 2020, pour un montant total de 606 000 CHF (contre 13 Parties contractantes et 364 000 CHF fin février 2020).
9. Le tableau 1 ci-dessous présente l'état des contributions de 2016 à 2020 et la provision correspondante pour le non-recouvrement des contributions qui s'y rapporte. La provision a été augmentée de 94 000 CHF pour atteindre 990 000 CHF à la fin de 2020.

Tableau 1 : État des contributions et provision pour non-recouvrement, 2016-2020 (en milliers de CHF)

Description	2016	2017	2018	2019	2020
Contributions obligatoires des Parties contractantes	3 779	3 779	3 779	3 779	3 779
Contribution volontaire des États-Unis d'Amérique	1 066	1 066	1 066	1 066	1 066
Contributions cumulatives non reçues en fin d'année	1 277	1 886	1 496	3 210	1 674
Provision pour non-recouvrement (c'est-à-dire provision pour les contributions non reçues)	653	720	663	896	990

10. Conformément à la Décision SC57-39 du Comité permanent à sa 57^e réunion, la provision pour non-recouvrement des arriérés de contributions a été calculée depuis 2019 selon la méthode proposée par l'auditeur externe. Comme pour les années précédentes, une provision de 20 % a été appliquée sur les contributions non reçues en deux ans, 60 % sur les contributions non reçues en trois ans, et 80 % sur les contributions non reçues en quatre ans. En outre, conformément à la Décision SC57-39, afin de respecter pleinement le droit suisse, l'objectif étant d'intégrer la notion de risque économique résultant des retards de paiement de certaines Parties contractantes sur plusieurs années, une provision de 100 % a été appliquée sur tous les soldes d'arriérés de contributions des Parties contractantes n'ayant pas effectué de versement pour couvrir les arriérés de contributions des quatre dernières années, c'est-à-dire pour les années 2017 à 2020.
11. En 2020, la provision totale de 100 % a été appliquée à 33 Parties contractantes dont le total des arriérés de contributions s'élevait à 769 000 CHF (contre 34 Parties contractantes dont le total des arriérés de contributions s'élevait à 707 000 CHF en 2019), 12 d'entre elles n'ayant versé aucune contribution depuis plus de dix ans.
12. Au 31 décembre 2020, 102 Parties contractantes avaient versé toutes leurs contributions jusqu'en 2019 inclus (contre 98 Parties qui, à la fin de 2019, avaient versé leurs contributions jusqu'en 2018 inclus). Sur ces 102 Parties, 74 avaient également versé la totalité de leurs contributions pour 2020 (contre 68 Parties en 2019). En 2020, onze Parties avaient déjà versé un total de 503 000 CHF au titre de leurs contributions pour 2021. Le Secrétariat note avec satisfaction le versement prompt et régulier de ces Parties contractantes.
13. Le tableau 2 ci-dessous présente une ventilation des soldes de contributions dues en fonction de l'année où elles sont dues, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019. Les soldes de contributions dues pour plus de trois ans sont passés de 476 000 CHF au 31 décembre 2019 à 548 000 CHF au 31 décembre 2020. Le tableau 2 présente aussi une diminution globale de 1 536 000 CHF des soldes de contributions dues. Comme indiqué au paragraphe 5, cette diminution s'explique par le règlement tardif d'une partie des contributions obligatoires de 2018 versées en 2019.

Tableau 2 : Soldes des contributions dues, 31 décembre 2020 par rapport à 31 décembre 2019 (en milliers de CHF, y compris les éventuels écarts d'arrondis)

Année due	Soldes des contributions dues (milliers de CHF) 31/12/2019	Soldes des contributions dues (milliers de CHF) 31/12/2020	Différence (milliers de CHF) (2019-2020)
2011 ou avant	135	125	-11
2012	43	42	-1
2013	65	64	-1
2014	71	70	-1
2015	74	72	-2
2016	86	77	-10
2017	135	97	-37
2018	272	148	-124
2019	2327	388	-1939
2020	0	590	590
Total	3 210	1 674	- 1 536

14. Le Comité permanent a examiné la proposition de l'auditeur externe concernant une approche de groupe pour confirmer les soldes impayés des Parties contractantes en réponse à la Décision SC57-40 et, dans la Décision SC58-18, a décidé de reconnaître l'état des contributions annuelles en intersession. La demande de reconnaissance en intersession serait envoyée par le Secrétariat au Comité permanent, au nom de l'auditeur externe, au cours de la période suivant la clôture des comptes et avant la signature des états financiers par les auditeurs.
15. En conséquence, le 4 février 2021, le Secrétariat a envoyé une demande de reconnaissance en intersession au Comité permanent l'invitant à reconnaître l'état des contributions annuelles au 31 décembre 2020. Aucune observation n'ayant été reçue dans le délai imparti, les arriérés de contributions au 31 décembre 2020 sont réputés reconnus.

Mesures pour 2021

16. Conformément à la Résolution XIII.2, paragraphe 18, le Secrétariat continuera de dialoguer avec les Parties contractantes à propos des contributions non reçues et en particulier avec celles qui ont plus de trois années de retard à la fin de 2020, y compris avec les Parties contractantes qui n'ont jamais versé de contributions.
17. Conformément à la Décision SC54-26, et conformément aux pratiques d'autres conventions, le Secrétariat continue de publier l'état des contributions mis à jour sur le site web de la Convention sur une base mensuelle¹, selon la même présentation que le tableau figurant à l'annexe 1.
18. Dans le paragraphe 19, la Résolution XIII.2 « *demande aux représentants régionaux siégeant au Comité permanent d'approcher les Parties de leurs régions respectives qui ont des arriérés de contributions pour les encourager à définir des solutions appropriées afin de rectifier la situation* ». Les représentants régionaux pourront souhaiter communiquer au Comité permanent leurs efforts, leurs résultats et leurs difficultés en matière d'application de cette demande depuis la 13^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13).
19. En 2021, comme en 2020, le Secrétariat continuera de communiquer aux représentants régionaux l'état des arriérés de contributions tous les trimestres, en vue de mesures ultérieures, conformément aux instructions ci-dessus.
20. Conformément à la Décision SC57-44, et en suivant l'expérience d'autres conventions, le Secrétariat continuera à encourager le versement des contributions annuelles en temps voulu en envoyant des rappels.
21. Conformément à la Décision SC58-15, les Parties ayant des arriérés de contributions sont invitées à convenir d'un plan de paiement en concertation avec le Secrétariat et le Secrétariat est prié de collaborer avec les Parties qui ont pu verser leurs arriérés de contributions, en particulier des arriérés de longue date, afin d'identifier les bonnes pratiques et les efforts qui pourraient être partagés.
22. Si les Parties contractantes sont en retard dans leurs versements, le total des arriérés de contributions continuera d'augmenter. Il en résultera de nouvelles augmentations des provisions pour les arriérés de contributions dans le budget, ce qui réduira les ressources disponibles dans le budget ordinaire du Secrétariat. Conformément à la Décision SC58-31, les

¹ Voir https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/status_contributions.pdf ; le tableau est également disponible à l'adresse <https://www.ramsar.org/fr/a-propos/le-secretaire>.

budgets à venir du Secrétariat comprendront deux lignes budgétaires distinctes : la première pour les arriérés de contributions et la seconde pour les dépenses de personnel.

Contributions volontaires africaines

23. À la COP10, dans la Résolution X.2, *Questions financières et budgétaires*, paragraphe 23, les Parties contractantes d'Afrique dont la contribution annuelle était fixée à moins de 2 000 CHF ont décidé de porter leur contribution à ce niveau. La différence entre le montant de 2 000 CHF et leur contribution obligatoire devenait une contribution volontaire spécifiquement allouée aux Initiatives régionales Ramsar en Afrique.
24. Dans la Résolution XIII.2, paragraphes 24 et 25, les Parties ont convenu de la procédure à suivre pour l'affectation de ces contributions. Dans la Décision SC57-46, le Comité permanent a confirmé qu'au 31 décembre 2018, le solde des contributions volontaires de la région Afrique se montait à 91 000 CHF.
25. Conformément à la Résolution XIII.2, le Secrétariat a informé les Initiatives régionales Ramsar en Afrique du solde disponible et les a invitées à soumettre des demandes au Secrétariat pour accéder à ces fonds conformément aux dispositions de la Résolution XIII.9, *Initiatives régionales Ramsar 2019-2021*. Les demandes reçues ont été soumises aux représentants de la région Afrique auprès du Comité permanent pour qu'ils prennent une décision sur l'affectation des fonds disponibles.
26. En 2020, les représentants de la région Afrique auprès du Comité permanent ont convenu de répartir le montant de 91 000 CHF en trois parts égales de 30 300 CHF et de l'affecter aux trois Initiatives régionales Ramsar suivantes : 1) le Centre Ramsar pour l'Afrique de l'Est (RAMCEA), 2) le Réseau des zones humides côtières et marines d'Afrique de l'Ouest (WACOWet) et 3) le Réseau Ramsar du bassin du fleuve Niger (NigerWet). En 2020, ces trois Initiatives régionales Ramsar ont reçu la première tranche des fonds provenant des contributions volontaires supplémentaires ; la seconde tranche sera versée en 2021.
27. Les contributions volontaires reçues des Parties contractantes de la région Afrique se sont montées à 2 000 CHF en 2019 et à 12 000 CHF en 2020. Le montant total restant à la fin de 2020 pour les affectations futures s'élève à 14 000 CHF. Les contributions volontaires sont énumérées à l'annexe 2 du présent document. Après la confirmation des comptes par le Comité permanent, le Secrétariat prendra contact avec les initiatives régionales et les représentants de la région Afrique auprès du Comité permanent au sujet de l'affectation de ce solde.

Annexe 1

État des contributions obligatoires au 31 décembre 2020 (en CHF)

Pays	État au 1 ^{er} janvier 2020			Reçues en 2020			État au 31 décembre 2020		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2020	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2020	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2020	Reçues pour des années futures
Afrique du Sud	13 317	13 313	-	13 317	-	-	-	13 313	-
Albanie	-	1 000	-	-	933	-	-	67	-
Algérie	-	6 755	-	-	6 755	-	-	-	-
Allemagne	-	298 081	-	-	298 081	-	-	-	-
Andorre	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-	-	-	-
Antigua-et-Barbuda	12 000	1 000	-	-	-	-	12 000	1 000	-
Argentine	88 414	44 786	-	43 616	-	-	44 798	44 786	-
Arménie	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Australie	-	108 171	114 250	-	-	102 092	-	-	108 171
Autriche	-	33 136	-	-	33 136	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	2 398	-	-	2 398	-	-	-	-
Bahamas	1 058	1 000	-	-	-	-	1 058	1 000	-
Bahreïn	-	2 447	-	-	-	-	-	2 447	-
Bangladesh	1 000	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000	-
Barbade	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Bélarus	-	2 398	-	-	2 398	-	-	-	-
Belgique	-	40 185	-	-	40 185	-	-	-	-
Belize	8 000	1 000	-	-	-	-	8 000	1 000	-
Bénin	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Bhoutan	2 000	1 000	-	2 000	-	-	-	1 000	-
Bolivie (État plurinational de)	2 000	1 000	-	-	-	-	2 000	1 000	-
Bosnie-Herzégovine	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Botswana	3 000	1 000	-	-	-	-	3 000	1 000	-
Brésil	144 332	144 293	-	-	-	-	144 332	144 293	-
Bulgarie	-	2 252	-	-	2 252	-	-	-	-
Burkina Faso	1 824	1 000	-	-	-	-	1 824	1 000	-
Burundi	5 151	1 000	-	-	-	-	5 151	1 000	-
Cabo Verde	14 000	1 000	-	-	-	-	14 000	1 000	-
Cambodge	3 000	1 000	-	3 000	-	-	-	1 000	-
Cameroun	8 247	1 000	-	-	-	-	8 247	1 000	-
Canada	-	133 818	13 612	-	133 818	141 831	-	-	152 442
Chili	21 813	19 921	-	7 951	-	-	13 862	19 921	-
Chine	688 372	587 795	-	688 372	587 595	-	-	-	-
Chypre	-	1 762	-	-	1 762	-	-	-	-
Colombie	29 845	14 096	-	-	-	-	29 845	14 096	-

Pays	État au 1 ^{er} janvier 2020			Reçues en 2020			État au 31 décembre 2020		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2020	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2020	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2020	Reçues pour les années futures
Comores	7 000	1 000	-	-	-	-	7 000	1 000	-
Congo	6 000	1 000	-	-	-	-	6 000	1 000	-
Costa Rica	1 361	3 035	-	1 361	722	-	-	2 313	-
Côte d'Ivoire	1 844	1 000	-	-	-	-	1 844	1 000	-
Croatie	-	3 769	-	-	3 769	-	-	-	-
Cuba	20 420	3 916	-	-	-	-	20 420	3 916	-
Danemark	-	27 116	-	-	27 116	-	-	-	-
Djibouti	17 000	1 000	-	-	-	-	17 000	1 000	-
Égypte	23 970	9 104	-	23 970	9 104	-	-	-	-
El Salvador	36	1 000	-	-	-	-	36	1 000	-
Émirats arabes unis	-	30 151	-	-	30 151	-	-	-	-
Équateur	8 101	3 916	-	-	-	-	-	3 916	-
Espagne	105 066	105 038	-	105 066	-	-	-	105 038	-
Estonie	-	1 909	-	-	1 909	-	-	-	-
Eswatini	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
États-Unis d'Amérique	1 065 799	1 065 799	55 054	1 065 799	1 010 745	-	-	-	-
Fédération de Russie	-	117 715	-	-	117 715	-	-	-	-
Fidji	2 000	1 000	-	2 000	1 000	-	-	-	-
Finlande	-	20 606	-	-	20 606	-	-	-	-
France	-	216 684	237 590	-	-	195 778	-	-	216 684
Gabon	1 236	1 000	-	-	-	-	1 236	1 000	-
Gambie	8 261	1 000	-	-	-	-	8 261	1 000	-
Géorgie	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Ghana	2 979	1 000	-	-	-	-	2 979	1 000	-
Grèce	-	17 914	-	-	17 914	-	-	-	-
Grenade	7 000	1 000	-	-	-	-	7 000	1 000	-
Guatemala	-	1 762	-	-	-	-	-	1 762	-
Guinée	6 000	1 000	-	-	-	-	6 000	1 000	-
Guinée équatoriale	6 000	1 000	-	-	-	-	6 000	1 000	-
Guinée-Bissau	12 110	1 000	-	-	-	-	12 110	1 000	-
Honduras	997	1 000	3	-	-	-	997	1 000	-
Hongrie	-	10 083	-	-	10 083	-	-	-	-
Îles Marshall	4 161	1 000	-	-	-	-	4 161	1 000	-
Inde	-	40 821	-	-	40 821	-	-	-	-
Indonésie	26 585	26 578	-	26 585	-	-	-	26 578	-
Iraq	18 932	6 314	-	6 308	-	-	12 624	6 314	-
Irlande	-	18 159	20 379	-	-	18 164	-	-	2 220

Pays	État au 1 ^{er} janvier 2020			Reçues en 2020			État au 31 décembre 2020		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2020	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2020	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2020	Reçues pour les années futures
Islande	1 371	1 370	-	1 371	1 370	-	-	-	-
Israël	-	23 984	-	21 026	23 990	-	-	23 984	-
Italie	596	161 864	-	596	161 864	-	-	-	-
Jamaïque	985	1 000	-	985	1 000	35	-	-	35
Japon	-	419 173	-	-	419 173	-	-	-	-
Jordanie	1 000	1 028	-	1 000	28	-	-	1 000	-
Kazakhstan	-	8 712	-	-	8 712	-	-	-	-
Kenya	1 175	1 175	-	1 175	-	-	-	1 175	-
Kirghizistan	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Kiribati	-	1 000	-	2 582	1 000	-	-	1 000	-
Koweït	12 338	12 334	-	-	-	-	12 338	12 334	-
Lesotho	3 000	1 000	-	-	-	-	3 000	1 000	-
Lettonie	-	2 300	-	-	2 300	-	-	-	-
Liban	7 405	2 300	-	-	-	-	7 405	2 300	-
Libéria	14 110	1 000	-	-	-	-	14 110	1 000	-
Libye	55 684	1 468	-	1 469	-	-	54 215	1 468	-
Liechtenstein	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Lituanie	-	3 475	-	-	3 475	-	-	-	-
Luxembourg	-	3 279	-	-	3 279	-	-	-	-
Macédoine du Nord	9 000	1 000	-	1 000	-	-	8 000	1 000	-
Madagascar	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Malaisie	-	16 691	-	-	16 691	-	-	-	-
Malawi	3 000	1 000	-	-	-	-	3 000	1 000	-
Mali	-	1 000	5 055	-	-	-	-	-	4 055
Malte	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Maroc	2 693	2 692	-	-	-	-	2 693	2 692	-
Maurice	-	1 000	-	-	-	-	1 000	-	-
Mauritanie	745	1 000	-	745	1 000	981	-	-	981
Mexique	-	63 238	-	-	63 238	-	-	-	-
Monaco	2 000	1 000	-	2 000	1 000	-	-	-	-
Mongolie	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Monténégro	-	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-
Mozambique	3 000	1 000	-	-	-	-	3 000	1 000	-
Myanmar	82	1 000	-	82	930	-	-	70	-
Namibie	1 000	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000	-
Népal	4 000	1 000	-	-	-	-	4 000	1 000	-
Nicaragua	3 000	1 000	-	-	-	-	3 000	1 000	-
Niger	12 192	1 000	-	-	-	-	21 192	1 000	-
Nigéria	83 681	12 236	-	-	-	-	83 681	12 236	-
Norvège	-	36 905	-	-	36 905	-	-	-	-

Pays	État au 1 ^{er} janvier 2020			Reçues en 2020			État au 31 décembre 2020		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2020	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2020	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2020	Reçues pour les années futures
Nouvelle-Zélande	14 247	14 243	-	14 247	14 243	-	-	-	-
Oman	16 133	5 629	-	-	-	-	16 133	5 629	-
Ouganda	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Ouzbékistan	16 872	1 566	-	2 250	-	-	14 622	1 566	-
Pakistan	5 610	5 629	-	3 873	-	-	1 737	5 629	-
Palaos	17 000	1 000	-	1 002	-	-	15 998	1 000	-
Panama	-	2 203	95	-	2 203	19	-	-	114
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3 000	1 000	-	-	-	-	3 000	1 000	-
Paraguay	3 000	1 000	-	2 783	-	-	217	1 000	-
Pays-Bas	-	66 371	-	-	66 371	-	-	-	-
Pérou	2 862	7 440	-	2 862	810	-	-	6 630	-
Philippines	-	10 034	-	-	10 034	-	-	-	-
Pologne	-	39 255	-	-	39 255	-	-	-	-
Portugal	62 104	17 131	-	62 104	17 131	-	-	-	-
République tchèque	-	15 222	15 226	-	-	15 218	-	-	15 222
République arabe syrienne	3 348	1 000	-	-	-	-	3 348	1 000	-
République bolivarienne du Venezuela	241 104	35 633	-	-	-	-	241 104	35 633	-
République centrafricaine	1 605	1 000	-	-	-	-	1 605	1 000	-
République de Corée	-	110 960	-	-	110 960	-	-	-	-
République de Moldova	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-	-	-	-
République démocratique du Congo	20 846	1 000	-	-	-	-	20 846	1 000	-
République démocratique populaire lao	1 000	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000	-
République dominicaine	6 004	2 594	-	-	-	-	6 004	2 594	-
République islamique d'Iran	36 646	19 480	-	-	-	-	36 646	19 480	-
République populaire démocratique de Corée	1 583	1 000	-	-	-	-	1 583	1 000	-

Pays	État au 1 ^{er} janvier 2020			Reçues en 2020			État au 31 décembre 2020		
	Non reçues pour les années précédentes	Prévues pour 2020	Reçues pour des années futures	Pour les années précédentes	Pour 2020	Pour les années futures	Non reçues pour les années précédentes	Non reçues pour 2020	Reçues pour les années futures
République-Unie de Tanzanie	10 000	1 000	-	-	-	-	10 000	1 000	-
Roumanie	-	9 691	-	-	9 691	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	223 536	223 597	-	-	-	-	-	61
Rwanda	5 000	1 000	-	5 000	1 000	-	-	-	-
Sainte-Lucie	15 000	1 000	-	15 000	1 000	-	-	-	-
Samoa	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Sao Tomé-et-Principe	13 000	1 000	-	-	-	-	13 000	1 000	-
Sénégal	2 000	1 000	-	-	-	-	2 000	1 000	-
Serbie	-	1 370	-	-	1 370	-	-	-	-
Seychelles	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000	1 000	-
Sierra Leone	3 377	1 000	-	-	-	-	3 377	1 000	-
Slovaquie	-	7 489	-	-	7 489	-	-	-	-
Slovénie	3 721	3 720	-	3 721	3 720	-	-	-	-
Soudan	14 000	1 000	-	-	-	-	14 000	1 000	-
Soudan du Sud	6 000	1 000	-	-	-	-	6 000	1 000	-
Sri Lanka	2 154	2 154	-	2 154	-	-	-	2 154	-
Suède	-	44 3345	-	-	44 345	-	-	-	-
Suisse	-	56 337	-	-	56 337	-	-	-	-
Suriname	5 000	1 000	-	-	-	-	5 000	1 000	-
Tadjikistan	-	1 000	-	-	-	-	-	1 000	-
Tchad	-	1 000	845	-	-	-	-	155	-
Thaïlande	-	15 026	-	-	15 026	-	-	-	-
Togo	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	4 986	1 958	-	1 958	-	-	3 028	1 958	-
Tunisie	2 742	1 224	-	1 224	-	-	1 518	1 224	-
Turkménistan	8 429	1 615	-	-	-	-	6 429	1 615	-
Turquie	67 123	67 105	-	67 123	67 105	-	-	-	-
Ukraine	-	2 790	-	-	-	-	-	2 790	-
Uruguay	-	4 258	-	-	-	-	-	4 258	-
Viet Nam	-	3 769	-	-	3 769	-	-	-	-
Yémen	12 000	1 000	-	-	-	-	12 000	1 000	-
Zambie	3 000	1 000	-	-	-	-	3 000	1 000	-
Zimbabwe	7 000	1 000	-	-	-	-	7 000	1 000	-
Total	3 264 952	4 844 797	685 703	2 191 236	3 605 792	455 999	1 073 716	600 333	503 030

Annexe 2

Contributions volontaires des Parties contractantes de la région Afrique

Partie contractante	Total des contributions volontaires potentielles 2020 (CHF)	Contributions volontaires versées jusqu'au 31 décembre 2019 (CHF)	Contributions volontaires versées en 2020 (CHF)	Total des contributions volontaires reçues jusqu'au 31 décembre 2020 (CHF)
Bénin	12 000	9 956		9 956
Botswana	12 000	6 000		6 000
Burkina Faso	12 000	0		0
Burundi	12 000	1 000		1 000
Cabo Verde	12 000	0		0
Cameroun	12 000	0		0
Comores	11 000	4 000		4 000
Congo	11 000	3 246		3 246
Côte d'Ivoire	11 000	4 000		4 000
Djibouti	12 000	0		0
Eswatini	8 000	0		0
Gabon	12 000	1 625		1 625
Gambie	12 000	0		0
Ghana	12 000	5 000		5 000
Guinée	12 000	5 000		5 000
Guinée équatoriale	12 000	0		0
Guinée-Bissau	12 000	0		0
Kenya	12 000	10 000		10 000
Lesotho	12 000	3 795		3 795
Libéria	12 000	0		0
Madagascar (a)	12 000	7 916	944	8 860
Malawi	12 000	5 929		5 929
Mali	12 000	11 000	1 000	12 000
Maurice	12 000	5 000		5 000
Mauritanie	12 000	0		0
Mozambique	12 000	3 000		3 000
Namibie	12 000	7 000		7 000
Niger	12 000	0		0
Ouganda	12 000	7 828		7 828
République centrafricaine	12 000	0		0
République démocratique du Congo	12 000	0		0
République-Unie de Tanzanie	12 000	0		0
Rwanda	12 000	3 000		3 000
Sao Tomé-et-Principe	12 000	0		0
Sénégal	12 000	2 000		2 000
Seychelles	12 000	4 000		4 000
Sierra Leone	12 000	0		0

Partie contractante	Total des contributions volontaires potentielles 2020 (CHF)	Contributions volontaires versées jusqu'au 31 décembre 2019 (CHF)	Contributions volontaires versées en 2020 (CHF)	Total des contributions volontaires reçues jusqu'au 31 décembre 2020 (CHF)
Soudan	12 000	0		0
Soudan du Sud	7 000	0		0
Tchad	12 000	10 000		11 000
Togo	12 000	1 191	9 809	1 191
Tunisie	6 856	0		0
Zambie	12 000	200		200
Zimbabwe	8 000	0		0
Total	509 856	121 686	11 753	133 439